

# Convention de mise à disposition de droits à paiement unique (DPU) en accompagnement d'une mise à disposition de foncier intervenant au plus tard le 15 mai 2010

**5**

Modèle à photocopier.

Merci d'écrire en MAJUSCULES

À faire parvenir à la DDT  
au plus tard le 15 mai 2010**Les soussignés,**

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

ci-après « *l'Associé* » identifié par le n° Pacage [ ] associé de la *Société* ci-après,**et**

RAISON SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ \_\_\_\_\_

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL \_\_\_\_\_

ci-après « *la Société* » identifiée par le n° Pacage [ ]**Déclarent** que par convention de mise à disposition conclue en date du [ ] ,

avec date d'effet au [ ]

l'**Associé** désigné ci-dessus a mis à disposition de la **Société** précitée[ ] hectares, [ ] ares de terres agricoles<sup>1</sup>, situées dans le département [ ][ ] hectares, [ ] ares de terres agricoles<sup>1</sup>, situées dans le département [ ]La **Société** atteste avoir la qualité d'agriculteur.

Les parties conviennent que la convention de mise à disposition de terres agricoles sus mentionnée inclut les dispositions ci-après.

I. Cette convention de mise à disposition de terres agricoles<sup>1</sup> emporte jusqu'à la même échéance mise à disposition par l'*Associé* à la *Société* d'un nombre de DPU correspondant au plus au nombre d'hectares de terres agricoles<sup>1</sup> mis à disposition en application de cette convention.

II. La décomposition des droits mis à disposition par ce contrat est précisée dans l'annexe jointe, qui comporte [ ] page(s).

FAIT EN [ ] EXEMPLAIRES À \_\_\_\_\_ Le [ ]

Les parties certifient que les renseignements figurant dans le présent imprimé sont sincères et véritables et joignent les pièces justificatives correspondantes.

Signature des deux parties, précédée des mentions manuscrites « lu et approuvé ».

Pour la société, les signataires sont le gérant ou tous les associés en cas de GAEC.

L'ASSOCIÉ

LA SOCIÉTÉ

**Pièces justificatives à joindre :**

– copie de la partie de l'acte mentionnant la convention de mise à disposition des terres avec les références des parcelles.

(1) Il s'agit des terres à usage agricole.